



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 027-212704779-20221222-DL52_2022-DE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **22 décembre 2022 à 19h00** - Date de convocation : **16 décembre 2022**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. CARRIER), INIGO (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 52/2022 – ACQUISITION DU TERRAIN « PARKING DU CIMETIÈRE »

M. le Maire informe les membres du conseil que le parking du cimetière est la propriété de M. COLBEAU et estime que cette situation qui perdure depuis des années n'est pas acceptable et doit être régularisée.

M. le Maire propose donc au membres du conseil que la commune lui propose l'achat de ce terrain pour un prix d'achat maximum de 5 000 € plus les frais de bornage et de notaire.

Les membres du conseil acceptent à l'**Unanimité**

Le Maire, Pascal MAINGUY

